ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'emploi

Question écrite n° 19606

Texte de la question

M. Nicolas Forissier appelle l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur le manque de main-d'oeuvre dans le secteur de l'artisanat. Actuellement, les petites entreprises artisanales peinent à trouver des ouvriers qualifiés, notamment à cause de l'inadéquation entre les savoirs enseignés et le marché du travail : la vision dépréciée des connaissances manuelles et techniques a conduit à un manque constant de professionnels formés aux métiers de l'artisanat. A ce déficit structurel s'ajoute surtout une menace conjoncturelle : la nécessité de remplacer les fonctionnaires, dont la moitié partira à la retraite dans les dix années qui viennent, risque d'accentuer la difficulté à trouver des ouvriers qualifiés. En effet, il est probable qu'une part notable d'entre eux choisira d'intégrer les collectivités locales, au détriment du secteur privé. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles sont les dispositions envisagées par le Gouvernement afin de se prémunir de ce danger, d'assurer la formation des effectifs d'ouvriers qualifiés nécessaires, et de développer l'attractivité des métiers de l'artisanat.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a appelé l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur les difficultés de recrutement des petites entreprises artisanales. Ces difficultés ont de multiples causes qu'il faut prendre en compte. L'honorable parlementaire évoque la concurrence entre secteurs professionnels pour le recrutement des jeunes qui va en effet s'accentuer en raison de l'évolution démographique en cours. Il cite par ailleurs la désaffection de notre société envers les métiers manuels et techniques, qui conduit beaucoup de jeunes à s'orienter vers d'autres filières de formation. Il s'agit là malheureusement de tendances lourdes qui ne se modifieront pas dans le court terme. En revanche, l'État, les collectivités territoriales et les professionnels peuvent mettre en commun leurs initiatives pour agir dans les domaines qui sont susceptibles d'évoluer. L'inadéquation entre l'enseignement et le marché du travail n'est pas le seul facteur concourant aux difficultés de recrutement du secteur de l'artisanat, qui se manifestent essentiellement dans les métiers de bouche, le bâtiment et la restauration. Conscient que le contexte démographique risque d'aggraver la situation de l'emploi et nécessite un travail de qualification des jeunes et des inactifs, le Gouvernement se mobilise pour développer l'apprentissage, filière de formation de l'artisanat par excellence. Trois voies sont ainsi explorées : améliorer l'image de l'apprentissage, notamment en permettant aux jeunes collégiens et lycéens de découvrir les métiers de l'artisanat ; améliorer les conditions matérielles des jeunes en apprentissage et faciliter les passerelles avec les autres filières de formation ; inciter les entreprises à recourir à des apprentis en valorisant leur rôle de formateur. En outre, la validation des acquis de l'expérience, dans la mesure où les entreprises aideront leurs salariés à s'engager dans cette voie, va permettre une amélioration de la qualification des personnels. Enfin, les chambres de métiers développent des offres de formation et des dispositifs d'information et d'orientation des jeunes qui devraient permettre de faciliter le recrutement dans le secteur de l'artisanat. Compte tenu du vieillissement de la population et du niveau du chômage, le « vivier » potentiel de personnel se situe à présent autant auprès des demandeurs d'emploi que des jeunes. Fort de ce constat, des programmes pourraient sans doute être mis en place, dans certains bassins de main-d'oeuvre, afin de réorienter des personnes sans emploi

ou en reconversion vers les métiers de l'artisanat. Ces actions, toujours difficiles à organiser, devraient impliquer le service public de l'emploi, qui conduit déjà de nombreuses expériences en ce sens, mais aussi les professionnels dont dépend l'insertion des demandeurs d'emploi. Dans un autre domaine, que mentionne l'honorable parlementaire, l'attractivité des métiers de l'artisanat, il reste aussi beaucoup à faire. Des campagnes d'information, efficaces, ont été menées. Elles ne suffiront pas à renverser la tendance. L'attractivité d'un métier implique de valoriser l'intérêt du métier, l'organisation du travail, les possibilités d'amélioration des compétences, les perspectives de carrière (dans ce secteur, elles passent notamment par l'aide à la création ou à la reprise d'entreprise). Au-delà des contraintes économiques, fortes dans le secteur, la négociation sociale peut permettre de renforcer ces signes positifs. Le ministère des affaires sociales est prêt à mettre à la disposition des professions artisanales les outils qui lui sont propres : outils d'analyse et de définition de politiques de branche (contrats d'études prospectives notamment), aide à la négociation, aide à la mise en place de programmes de qualification des artisans et de leurs salariés...

Données clés

Auteur : M. Nicolas Forissier
Circonscription : Indre (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 19606
Rubrique : Emploi
Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité
Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 9 juin 2003, page 4363
Réponse publiée le : 20 octobre 2003, page 7992